

Les contrebandiers sur la frontière franco-suisse au XVIIIe siècle

Autor(en): **Ferrer, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **49 (1999)**

Heft 1: **Mobilité spatiale = Räumliche Mobilität**

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les contrebandiers sur la frontière franco-suisse au XVIII^e siècle

André Ferrer

Zusammenfassung

Bis zur Annexion durch Frankreich waren die Leute der Freigrafschaft im Handel mit ihren Nachbarn der Schweiz, des Elsasses und von Montbéliard frei. Die nach 1692/93 errichteten und im Laufe des 18. Jahrhunderts noch verstärkten Zollschranken wurden trotz Ausbau der Zollbewachung durch ein blühendes Schmugglerwesen stets unterlaufen. Erstes Schmuggelgut war der Tabak, gefolgt von Textilien, Salz, Büchern und Lebensmitteln. Zu unterscheiden ist zwischen dem Kleinschmuggel im unmittelbaren Grenzgebiet und dem im Grossen über weite Distanzen betriebenen und zum Teil auch bewaffneten Schmuggel. Die Schmuggler waren zumeist junge, unverheiratete Männer aus den bevölkerungsreichen Landgebieten. Trotz strenger Strafen konnten diese Aktivitäten, von denen die Wirtschaft der kleinen Grenzstaaten recht gut profitierte, kaum eingeschränkt werden.

Longtemps les Comtois ont pu commercer sans entraves et sans taxes avec leurs voisins suisses, montbéliardais et alsaciens tandis qu'une ligne de traites (ou douanes) séparait la province de l'intérieur du royaume. Après l'annexion de la Franche-Comté par Louis XIV en 1678, cette situation persista quelques années puis, à partir de 1692–93, la Ferme générale installa les premiers bureaux de traites sur les frontières extérieures de la Franche-Comté; peu à peu cette ligne de douanes s'est renforcée tout au long du XVIII^e siècle, passant de onze postes à plus de cent. La lutte contre la contrebande n'a cessé de se modifier; dans la première moitié du siècle, le commerce du tabac restant libre en Franche-Comté, la Ferme générale¹ s'efforce d'arrêter la fraude surtout sur les

¹ La Ferme générale est une administration privée qui prend à bail la levée des principaux impôts indirects dans le royaume de France notamment les droits de douanes et l'impôt sur le

frontières intérieures du royaume. Le renforcement des brigades et l'augmentation des droits de douanes, en particulier une lourde taxe sur tout le tabac importé en 1749, provoque un bouleversement des circuits de contrebande. C'est sur la frontière politique du royaume que se joue désormais l'essentiel du combat entre fraudeurs et employés des Fermes. L'importation frauduleuse de tabac se fait par l'Alsace, par Montbéliard, ou par la Suisse²; les voisins helvétiques fournissent aussi des étoffes et des livres interdits et même du sel français réexporté; ils achètent également en Comté de grosses quantités de céréales, exportées frauduleusement de France en période de crise. La contrebande est un fait majeur de l'histoire comtoise au XVIII^e siècle; en individuels, en bandes à pied ou à cheval voire par des filières structurées, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants même, s'y livrèrent régulièrement ou épisodiquement.

Les contrebandiers trafiquent de toutes sortes de produits, le volume exact de ces fraudes est difficile à apprécier. Selon les estimations de la Ferme, pour l'année 1736, 1000 tonnes de tabac entrent en fraude dans le royaume, en passant par la seule Franche-Comté. L'ampleur des saisies dans la province donne également une idée de celle de la contrebande: plus de 16 tonnes de tabac sont saisies en 1762 et au-delà de 10 tonnes annuellement dans la décennie précédant la Révolution; en 1768, la Ferme confisque en Comté plus de 150 kilomètres d'étoffes (indiennes et mousselines surtout) et de 36 à 53 kilomètres par an vers 1780–1785. Les grands courants de la contrebande ne font que traverser la province, leurs ramifications s'étendent parfois fort loin au-delà de Lyon et jusqu'à Orléans, Paris ou Versailles.

Les documents révèlent l'existence de différents types de contrebande; une menue contrebande est le fait de frontaliers qui, souvent individuellement, passent une frontière – celle du royaume ou une ligne de traites intérieure – avec une faible quantité de produits interdits ou fortement taxés. Cette petite contrebande aux objets très diversifiés³, représente une part essentielle du nombre de saisies mais une quantité infime en volume, elle apparaît peu dans les documents judiciaires

tabac. Elle comprend un personnel de plus de 30 000 employés et est dirigée par un groupe de financiers, les fermiers généraux. Cf.: Yves Durand: *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1971, réédition 1996.

2 Pour plus de commodité, nous entendrons ici par «Suisse» les treize cantons de la Suisse proprement dite, leurs dépendances et les pays alliés notamment l'Evêché de Bâle et la principauté de Neuchâtel.

3 André Ferrer: «La petite contrebande frontalière à la fin du XVIII^e siècle, l'exemple comtois», in *La petite délinquance du Moyen-Age à l'époque contemporaine*, p. 340–350, EUD Dijon, 1998.

puisque les poursuites sont rares, la Ferme n'y trouvant guère avantage. Ces contrebandiers occasionnels sont surtout intéressés par l'achat à moindre prix d'une denrée (sel, tabac, sucre) destinée à leur propre consommation ou revendue à quelques personnes. L'objet de la fraude est souvent caché dans les vêtements ou dans un balluchon.

Les «porte-à-col» indépendants forment des groupes restreints, de deux individus à une dizaine, transportant leurs marchandises dans des ballots attachés dans le dos par des bretelles. Elle se pratique surtout de nuit, d'une part entre la Suisse, l'Alsace, la principauté de Montbéliard et la Comté, d'autre part entre la Comté et les provinces voisines. Le tabac en est l'objet privilégié avant le sel; la marchandise est vendue par le contrebandier lui-même à une clientèle attitrée ou publiquement: Antide Marmet est capturé par les employés en 1769, alors qu'il vend quatre livres de tabac dans les rues de Baume-les-Dames⁴. Activité d'appoint, cette contrebande peut aussi devenir le métier principal.

Les bandes organisées et les filières sont recrutées et dirigées par un chef qui paie les hommes à la journée ou à la course. Ce chef travaille soit pour son compte, soit pour un commanditaire, marchand ayant pignon sur rue ou trafiquant d'envergure. Certains de ces chefs de bande ou des négociants sont suffisamment riches et puissants pour tenir le rôle d'assureur de la marchandise: moyennant une commission, ristournée par le commanditaire, ils garantissent la livraison du produit de contrebande. Ils courent de gros risques financiers en cas de saisie mais achètent souvent la complicité d'employés des Fermes vénaux. Certaines bandes fonctionnent avec plusieurs chefs plus ou moins associés; ceux-ci exercent la contrebande comme activité essentielle ou unique. Certains de ces chefs accompagnent leurs porteurs, d'autres restent en retrait comme cet Auvergnat anonyme qui «ne se charge point de ballot de tabac et ne marche point avec les colporteurs»⁵. Cette contrebande, qui se pratique rarement avec des armes, utilise des groupes de porteurs à pied, parfois des chevaux bâtés ou des véhicules; elle porte sur les étoffes, le tabac, les céréales et les livres. Aux deux extrémités des filières, les marchands fournisseurs et les commanditaires sont les principaux bénéficiaires du trafic; les premiers, Suisses ou Montbéliardais, ne courent guère de risques: ils sont protégés par leurs gouvernants, tolérants sinon complices. Cette activité frauduleuse constitue un débouché non négligeable pour de petits Etats dépourvus de ressources. Quant

4 A.D. Doubs, C 1992. Baume-les-Dames (Doubs).

5 A.D. Doubs, C (B.F.) 36. date 1765.

aux négociants français, bénéficiant eux aussi de hautes protections, ils sont rarement inquiétés et restent le plus souvent dans l'ombre.

La dernière forme de contrebande se caractérise par le regroupement de bandes armées et à cheval, constituées autour d'un ou plusieurs chefs. En Comté, leur existence reste conjoncturelle et ces bandes exogènes ne font souvent que passer, même si quelques Comtois peuvent les rejoindre.

Les contrebandiers jugés entre 1732 et 1789 par les principaux tribunaux de la province sont à près de 90% des Comtois⁶. Il faut toutefois nuancer cette statistique, dans la mesure où certains contrebandiers arrêtés dans la province peuvent être revendiqués par un autre tribunal: Commission de Valence ou de Reims, Table de Marbre de Dijon, Châtelet de Paris... Ceux qui sont jugés ailleurs sont surtout des contrebandiers membres de grandes bandes armées: Joseph Labolie dit Burti, de Saint-Genis d'Aoste en Savoie, capturé en Franche-Comté en 1762, est ainsi jugé à Valence à la demande du commissaire Gaspard Levet⁷.

Parmi les non-Comtois, la quasi-totalité vient de régions ou d'Etats voisins: Lorraine, Alsace, Montbéliard, Bresse-Bugey, Bourgogne, Champagne. En dehors des régions immédiatement voisines, Dauphinois, Savoyards et Auvergnats sont les plus nombreux; d'autres sont originaires des Dombes, du Lyonnais, du Vivarais, du Forez, du Nivernais, du Bourbonnais, de la Marche, de Paris, de Bretagne, de Provence. Les Suisses arrêtés pour contrebande en Franche-Comté sont rares: sept seulement dans notre échantillon. En fait si les fabricants, les négociants et les boutiquiers suisses alimentent très largement le commerce frauduleux, les Suisses ne se risquent guère à porter les marchandises frauduleuses en France.

Pour les faux-sauniers, la situation est différente: Michel Vernus en a comptabilisé 241 dont 136 sont Comtois, les faux-sauniers pris sur la frontière de la Bresse bourguignonne sont même en majorité originaires du duché.

Les contrebandiers⁸ sont surtout des hommes⁹, les femmes participent surtout à la petite contrebande et au faux-saunage¹⁰. Il y a cependant des

6 1103 sur un échantillon de 1256 (87,8%).

7 A.D. Drôme, B1304.

8 L'échantillon de 1065 contrebandiers, pour lesquels nous connaissons l'état-civil et les origines sociales, est établi à partir des procès-verbaux d'arrestation et des interrogatoires.

9 80,3% de l'échantillon.

10 Pour la contrebande en général, 19,7% de femmes mais plus de 30% pour la petite contrebande et le faux-saunage.

exceptions: Marie Gomot, trente-quatre ans, originaire de La Carte dans la prévôté de Jussey, est surprise près d'Ailloncourt en mars 1774, portant un ballot de tabac dans le dos: c'est sa troisième arrestation pour contrebande, la première fois, elle faisait partie d'une bande de quatre femmes et elle s'est évadée de prison¹¹! Claire Jouffroy, trente-huit ans, accompagne régulièrement son époux, Jean-Claude Aubry dit Champagne, un chef de contrebandiers; dénoncés, ils sont arrêtés en novembre 1773.

Plus d'un contrebandier sur deux est célibataire, veuf ou veuve. Il est vrai que le risque d'être jeté en prison, condamné à l'exil ou aux galères, rebute davantage ceux qui ont charge de famille. Quelques déclarations de faux-sauniers évoquent des comparses qui ont cessé cette contrebande en se mariant: «Claude Biotet... ne se mesle apparemment plus de ce mestier, qu'il est retiré à présent dans les Coupis de Chaussin, paroisse de Pleure s'estant marié depuis.»¹² A contrario, d'autres contrebandiers expliquent lors de leur interrogatoire que c'est justement la nécessité de nourrir une nombreuse famille qui les a entraînés à pratiquer cette activité. Claude-François Berthod, quarante-trois ans, originaire de Plaimbois-du-Miroir déclare pratiquer la contrebande «pour gagner sa vie et faire subsister ses six petits enfants»¹³. Cet argument, souvent invoqué pour apitoyer les juges, est cependant rarement pris en compte¹⁴.

Les contrebandiers appartiennent à presque tous les âges mais ce sont surtout de jeunes hommes de 20 à 39 ans¹⁵. Le métier nécessite, en effet, robustesse et agilité pour porter de lourdes charges sur de longues distances à travers la partie montagneuse de la province et pour s'échapper en cas de «mauvaise rencontre». Les enfants et adolescents sont relativement nombreux¹⁶, les plus jeunes ont une dizaine d'années; en principe, ceux qui ont moins de quatorze ans, ne sont pas jugés mais ils sont arrêtés et jetés quelque temps en prison. Les enfants et jeunes adolescents appréhendés passent une petite quantité de marchandise ou accompagnent un parent. Joseph-Marie Girard n'a que onze ans lors de sa capture à Prelmanon, à la frontière suisse, avec huit livres de tabac.

Passée la cinquantaine, on ne se risque plus guère à la contrebande, ceux qui s'y livrent encore sont des «fraudeurs d'habitude» ou «contre-

11 A.D. Doubs, C (B.F.) 55.

12 A.D. Doubs Jura, C 130.

13 A.D. Doubs, C 1981. Date 1750.

14 Dans l'exemple précité, Berthod est envoyé aux galères comme tant d'autres.

15 60,9% de l'échantillon.

16 11%.

bandiers connus», comme Paul Besançon de Longchaumois ou Joseph Pinard de Lainans¹⁷, porteurs de tabac de contrebande acheté en Suisse.

Il existe des familles de contrebandiers, où les pères initient les fils, ces associations familiales sont fréquentes. Celle des Liegeon, d'Andelot dans le bailliage de Salins, se signale particulièrement entre 1766 et 1789. Joseph Liegeon, d'Andelot, est blessé par un coup de feu tiré par les employés des Fermes lors d'un affrontement avec une bande de huit contrebandiers, le 23 avril 1766. Cette fratrie est dirigée par François-Joseph, né vers 1752 «fameux contrebandier et chef de bande», capturé et condamné à plusieurs reprises. Déjà récidiviste en 1777, il est condamné à neuf ans de galères, le 15 juillet 1777. Gracié, il est à nouveau accusé de contrebande en tabac et rébellion en avril 1785. La sœur cadette Marie et l'aînée Pierrette «fille de haute taille et d'une figure bonasse» sont arrêtées au retour de Suisse accompagnées de vingt colporteurs et avec une voiture chargée de 229 carottes de tabac; un autre frère, Jean-Claude, faisait également partie de l'expédition, lui aussi est un récidiviste. Deux frères Liegeon sont condamnés aux galères par contumace, le premier à perpétuité et le second à trois ans. Le plus jeune, arrêté le 23 octobre 1788, près de Pontarlier, est qualifié de «contrebandier d'habitude et chef de bande». Le 27 avril 1789, il est condamné à neuf ans de galères et le 11 mai suivant, il est envoyé au bagne de Brest¹⁸.

Neuf contrebandiers sur dix sont des ruraux, il est vrai que la population comtoise reste rurale dans une proportion proche et que la plupart des villes sont relativement éloignées des frontières à l'exception de Pontarlier, Morez et Saint-Claude.

Le contrebandier comtois est le plus souvent un homme jeune et du milieu populaire. Si en Franche-Comté l'illettrisme recule au cours du siècle, il reste largement prédominant parmi les contrebandiers: trois sur quatre se déclarent totalement illettrés et lorsqu'il s'agit de femmes on atteint presque 100%. Faut-il nuancer ces statistiques dans la mesure où un contrebandier peut prétendre être illettré pour éviter de signer un document judiciaire compromettant? L'examen des signatures des «lettrés» révèle un quasi-analphabétisme: la plupart des paraphes restent maladroits, le contrebandier se contentant souvent d'initiales. Ce fort taux d'illettrisme révèle une situation sociale défavorisée.

Les contrebandiers exercent une multitude de professions mais un tiers sont des journaliers et manouvriers; pour la plupart saisonniers du

17 A.D. Doubs, C (B.F.) 85 à 88.

18 A.D. Doubs, C (B.F.) 56.

travail de la terre, ils n'ont parfois que cette ressource pour vivre. Ceux qui sont définis sans profession ou mendiants appartiennent à une catégorie proche, souvent déracinés, ils n'ont aucun bien.

Vignerons et jardiniers, domestiques, ouvriers des bois et des mines sont aussi de toutes petites gens vivant dans la précarité. Les artisans et ouvriers des manufactures ne sont guère mieux lotis, beaucoup sont des ruraux exerçant une profession artisanale dans le secteur textile parce qu'ils sont trop pauvres pour vivre de leurs terres. Quant à ceux qui se disent laboureurs ou fermiers, ces termes ne désignent pas souvent des paysans aisés, loin s'en faut. En Franche-Comté, la limite entre le laboureur et le manouvrier n'est pas toujours claire, l'un comme l'autre peuvent n'être propriétaires que de quelques journaux, il est d'ailleurs fréquent que tel contrebandier soit reconnu laboureur dans le procès-verbal et manouvrier lors de l'interrogatoire. Peut-être est-ce aussi un moyen de se déclarer indigent et insolvable pour réduire les exigences de la Ferme et des juges?

Le monde du commerce est également représenté, les gros négociants ne sont guère impliqués que dans le trafic des étoffes; dans la contrebande du tabac n'apparaissent pratiquement que de petits commerçants ou colporteurs. Les cabaretiers et aubergistes sont relativement peu nombreux, leurs établissements sont cependant au cœur de toutes les fraudes. C'est en leur sein que se concluent les marchés de contrebande et que les chefs recrutent porteurs et guides. Les cabarets des pays frontaliers, ceux de Montbéliard, du Locle, des Verrières, de Nyon... sont les points de départ des contrebandiers¹⁹. Enfin, les cabarets et auberges sont des relais nécessaires pour les porteurs, les aubergistes complices protègent généralement cette clientèle privilégiée qui paie bien et comptant. Certains cabaretiers et leur famille participent activement à la fraude, non seulement dans les zones frontalières mais dans toute la Franche-Comté sur les itinéraires principaux se dirigeant vers l'intérieur du royaume.

Les soldats sont une minorité²⁰ mais les interrogatoires et l'usage de sobriquets révèlent souvent d'anciens militaires. Ainsi, Nicolas Choux, dit La Jeunesse, soldat au régiment d'Aunis, originaire du Cordonnet dans le bailliage de Gray, revenu en congé chez lui, se livre à la contrebande de tabac, de café et de poudre. Capturé une première fois le 18 avril 1766, il récidive, arrêté et écroué à Besançon, il est libéré parce que reconnu atteint «d'un mal vénérien»; après avoir reçu son congé de

19 Anne Radeff: «Le réseau des auberges vaudoises au XVIII^e siècle», *Revue historique vaudoise*, p. 125-137, 1993.

20 6,3% de notre échantillon.

réforme, il devient chef de bande; repris en avril 1768 et banni, il ne quitte pas la province; à nouveau emprisonné en décembre, il décède dans les geôles de Besançon en janvier 1772²¹.

Les invalides hébergés dans la province, en particulier ceux du fort de Joux, ont une solide réputation de contrebandiers. Leurs uniformes bleus sont souvent reconnus parmi ceux qui chargent des ballots de marchandises aux Verrières-de-Suisse²². Les militaires stationnés à Pontarlier trafiquent du tabac: François-Ciprien Labourier dit La Rose, est ainsi appréhendé en juillet 1752 tandis que ses cinq comparses, tous des dragons, s'enfuient abandonnant 132 livres de tabac²³. Les Comtois servant dans les Gardes Suisses n'hésitent pas à se livrer à la contrebande lors de leurs congés: Maurice Simonin et Pierre-Joseph Binétruy sont capturés après une rude échauffourée avec les employés des Fermes, à Blancheroche en octobre 1777²⁴.

L'ensemble des milieux populaires a recours à la contrebande; même certains maîtres d'école, mal rétribués, y participent: Antide Painichaux, recteur à Mondon en 1762, accepte de porter du tabac de contrebande à travers la province pour le compte d'un chef contrebandier et au tarif de trente sols par jour plus la nourriture²⁵. Les métiers avoués officiellement par les contrebandiers traduisent presque toujours une situation sociale humble ou misérable. Certains n'exerçant que la profession de contrebandier se disent marchand ou manouvrier, il est difficile en ce cas de discerner la vérité.

La misère est la première cause de cette forme de délinquance, ce que confirment les déclarations de ceux qui sont entraînés en justice: «étant réduit à une extrême pauvreté, il en avait couru le risque pour gagner sa vie»²⁶. Jean-Joseph Lamboley, de Beulotte-Saint-Laurent, journalier de 39 ans, déclare en 1766, qu'«étant réduit à une extrême misère, il emprunta de l'argent pour acheter les tabacs dans le dessein de les revendre dans sa paroisse et y faire quelque profit pour soulager sa femme et ses trois enfans»²⁷. Plusieurs cahiers de doléances affirment en 1789: «Nos peuples, sans industrie, s'exposent à la contrebande.»²⁸

Cette misère peut être prise en compte par les autorités qui accordent quelquefois des mesures de clémence mais elle n'est pas admise par les

21 A.D. Doubs, C (B.F.) 51.

22 A.D. Doubs, C 2001.

23 A.D. Doubs, C (B.F.) 3.

24 A.D. Doubs, C (B.F.) 9.

25 A.D. Doubs, C 1989.

26 A.D. Doubs, C (B.F.) 6.

27 A.D. Doubs, C (B.F.) 60.

28 A.D. Doubs, B 7907. cahier de Pierrefontaine-les-Varans.

fermiers généraux lesquels pensent que: «ce n'est point la misère qui détermine le contrebandier attroupé, c'est la paresse, le libertinage et la promptitude du gain qui le met en état d'avoir de l'aisance sans travail, c'est un métier qui devient habitude et qui le conduit successivement à tous les excès... méprisant le travail de la campagne dont ils comparent le modique salaire et la peine qui y est attachée avec le gain prompt et facile qu'ils font à la contrebande...»²⁹.

Une calamité naturelle est parfois évoquée pour justifier la participation à la contrebande: Jean-François Barbier, vigneron d'Arbois, 30 ans, témoigne en 1765, qu'«ayant perdu ses fruits de vigne par la grêle, il étoit réduit à une extrême misère, ce qui le détermina d'aller acheter du tabac en Suisse»³⁰. Des contrebandiers venus d'autres provinces exposent des motifs semblables comme ce groupe de quatre Savoyards de 12 à 26 ans, capturés en janvier 1749 à Trévillers avec 94 livres de tabac. Ils déclarent avoir «quitté la Savoie quand les Espagnols (ont) ravagé leur pays; ils ont vécu jusqu'alors en gardant le bétail en été et en tricotant des bas en hiver, l'appât d'un gain facile les a poussés à pratiquer une activité illégale»³¹.

Ces porte-à-col sont bien des délinquants de la misère mais il est vrai aussi que la possibilité d'un gain rapide est une tentation à laquelle beaucoup succombent. Faute de moyens financiers, beaucoup de contrebandiers se contentent d'un petit trafic local ou s'engagent au service de chefs ou de commanditaires qui sont les vrais bénéficiaires de la contrebande. Il est difficile d'évaluer les bénéfices, sans doute énormes, réalisés par ces derniers mais les salaires obtenus par les porteurs sont parfois évoqués dans les procès.

Le contrebandier travaillant pour le compte d'un autre est payé à la course ou à la journée. Les tarifs sont très variables en fonction de la longueur du trajet, des risques et de la quantité de marchandises transportées. Le journalier de la fraude, plutôt mal rémunéré par rapport aux risques encourus, ne gagne souvent que sa nourriture et l'équivalent de quelques journées de salaire. Le tarif le plus couramment pratiqué semble être trente sols par jour lorsque la course dure plusieurs jours³², ou six livres pour un trajet, soit environ trois à six fois le salaire d'une activité légale. En 1751, les contrebandiers, pris à Goux-les-Usiers, auraient touché quatorze livres du commanditaire pour le transport d'un ballot

29 A.D. Doubs, 1 C 378. Mémoire des fermiers généraux sur les demandes de grâce. 1765.

30 A.D. Doubs, C (B.F.) 44.

31 A.D. Doubs, C 1999. Trévillers actuellement Doubs, canton de Maîche.

32 A.D. Doubs, C1989. Minutes d'interrogatoires en 1761-1762.

de tabac ou d'indiennes des Verrières en Suisse jusqu'à Salins³³. En 1764–1765, pour un trajet du pays de Vaud à la principauté des Dombes, en passant par le sud de la Franche-Comté, certains porteurs reçoivent douze sols³⁴ par jour, ce qui est peu, d'autres douze livres pour tout le trajet ou une paire de chaussures et neuf livres pour la même course³⁵.

La contrebande est plus rémunératrice pour le contrebandier qui revend lui-même son sel, son tabac ou d'autres produits³⁶. Cela est très rentable pour ceux qui disposent des quelques capitaux nécessaires et qui acceptent de les risquer. Quant aux bandes armées qui transportent d'énormes quantités de tabac ou d'étoffes, les gains de leurs chefs sont à la mesure des dangers encourus.

Dès le début du XVIII^e siècle, des bandes armées apparaissent dans la province où elles viennent s'approvisionner en tabac. Cette contrebande prend une ampleur nouvelle après 1750, des contrebandiers à cheval fortement armés, venant de Suisse surtout, traversent la Franche-Comté, transportant vers l'intérieur du royaume de très grosses quantités de tabac ou parfois des étoffes. Ces bandes n'hésitent pas à tuer les gardes de la Ferme, à menacer ou maltraiter tous ceux qui ne se montrent pas assez coopératifs. Elles mettent en danger non seulement la fiscalité de l'Etat, mais aussi l'ordre public, elles posent donc un grave problème aux autorités. En 1754, les contrebandiers se donnent un chef charismatique, Louis Mandrin, un Dauphinois, exécuté dès 1755³⁷. Malgré la brièveté de sa carrière, la légende a fait de lui un héros populaire, champion des luttes antifiscales, reprenant aux fermiers généraux ce que ceux-ci auraient volé aux populations. Ses campagnes ont eu un grand retentissement dans toute la France, les contemporains désignant dès lors sous le terme de *mandrins* toutes les bandes de contrebandiers armés.

Entre 1761 et 1766, les Comtois virent passer d'autres bandes redoutables, surtout celle du terrible «Bras-de-Fer». Celui-ci sévit en Franche-Comté vers 1761–1763, sa troupe compte au moins quatre-vingt-dix contrebandiers qui conduisent cent dix chevaux. Plusieurs chefs comme «Pouce coupé» ou Chappelard dit «le Bandit» se regroupent sous l'auto-

33 A.D. Doubs, C (B.F.) 13.

34 Une livre tournois = vingt sols.

35 A.D. Doubs, C (B.F.) 40 à 44.

36 Vers 1720, la contrebande du tabac supprime le faux-saunage pour des questions de rentabilité.

37 André Ferrer: «Mandrin en Franche-Comté», *Société d'Émulation du Doubs*, p. 93–110, Besançon, 1987.

rité de celui qui n'est connu que sous son surnom de «Bras-de-Fer»³⁸. Tout chef est propriétaire de chevaux, de marchandises de contrebande et recrute pour chaque expédition ses propres «valets». Chappelard, qui possède trois chevaux, embauche trois hommes surnommés La Franchise, La Pierre et Le Dauphinat «à raison de trente sols par jour et la nourriture franche»³⁹. Chaque contrebandier est connu par son surnom, vieille habitude des militaires, nombreux dans ces bandes armées, mais aussi utile précaution pour éviter les identifications. «Bras-de-Fer», borgne, vêtu d'un habit bleu et d'une veste rouge, est lui-même un ancien soldat et ses hommes utilisent des fusils de guerre à baïonnette. Ils transportent surtout du tabac, de Suisse en France, en traversant la Franche-Comté. En décembre 1761, les contrebandiers chargent du tabac au bord du Léman à Nyon. Ils passent la nuit au château de Bonmont, ce qui dénote la qualité de leurs relations en Suisse. Après une rude ascension dans la neige, entre la Dôle et le col de la Faucille, la troupe gagne Morez puis, par la grande route, Pont-de-Poitte, où ils franchissent l'Ain. Ils font étape à la Tour-de-Meix, évitent Orgelet puis se heurtent à une troupe d'employés des Fermes près du château de Moutonne. Après un rude combat, la troupe de contrebandiers s'enfuit vers Gigny et la Bresse. La bande a été mise à mal, plusieurs hommes ont été touchés par les décharges des gabelous⁴⁰, huit chevaux de contrebande ont été abattus ou saisis avec leurs seize charges de tabac pesant mille neuf cent cinquante livres; c'est peu, eu égard à ce que transportait la bande, et que l'on peut estimer à plus de vingt-cinq mille livres. Les exactions continuent: le 9 juin 1762, «Bras-de-Fer» avec une quarantaine de contrebandiers à cheval et armés fait irruption à Saint-Laurent. Ils y pillent les maisons des employés des Fermes, en capturent quatre qui sont emmenés dans la montagne, suppliciés et enfin exécutés⁴¹. Condamné à mort par le supplice de la roue mais à contumace, «Bras-de-Fer» semble avoir échappé à ses juges.

«Bras-de-Fer» était renseigné et conduit à travers la Comté par des complices locaux qui se mettent occasionnellement au service des grandes bandes. Antoine-Joseph Bauduret, dit «La Gance» laboureur du hameau du Repentir, paroisse de Longchaumois⁴², exerçait cette acti-

38 Selon une lettre citée par Anatoile de Gallier: *La vie de province au XVIII^e siècle*, Rouquette, 1877, p. 116, ce «Bras-de-Fer» aurait été un gentilhomme limousin, capitaine d'infanterie réformé.

39 A.D. Doubs, C (B.F.) 29.

40 Surnom des employés des Fermes.

41 A.D. Doubs, C (B.F.) 131.

42 Longchaumois, Jura, canton de Morez.

tivité⁴³ mais c'était aussi un chef de petite bande, «faisant porter les ballots par ceux qu'il emploie». Cela montre bien l'étroite imbrication entre petite et grande contrebande qui ne diffèrent que par les méthodes et le volume de marchandises transportées mais ont recours aux mêmes hommes. Délinquants et parfois véritables bandits, les contrebandiers du XVIII^e siècle bénéficient toutefois d'un large soutien populaire surtout en Franche-Comté où l'installation des services douaniers de la Ferme générale est apparu comme un abus⁴⁴.

Enjeu économique et parfois politique, la contrebande, à travers les époques, met en jeu des milliers de fraudeurs qui du simple porteur au riche commanditaire réalisent des bénéfices importants au détriment de la fiscalité étatique. Si, au XVIII^e siècle, les autorités helvétiques ont fait preuve d'une indulgence intéressée, le gouvernement français lésé n'a cessé de combattre la fraude. La monarchie, apportant un appui inconditionnel aux fermiers généraux, a resserré l'emprise sur la Comté qui y a perdu une partie des libertés traditionnelles auxquelles elle devait son qualificatif de «franche». Une législation impitoyable réprimant la contrebande fut établie sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV; des centaines de Comtois ont été condamnés aux galères pour ce délit, beaucoup y ont péri. La province a même été dotée, avant toute autre, d'une juridiction d'exception chargée de juger les contrebandiers avec rigueur et célérité. A la fin de l'Ancien Régime, cette répression s'est progressivement atténuée puis la Révolution a mis fin aux frontières intérieures, aux disparités fiscales et aux abus les plus criants. La contrebande sur la frontière suisse, loin de disparaître, a connu une nouvelle vigueur facilitée par les désordres révolutionnaires et les aléas économiques et politiques.

43 «La Gance est connu depuis longtemps pour un fameux contrebandier, il est dans l'usage de conduire les bandes de contrebandiers, de leur servir d'espion». A.D. Doubs, C (B.F.) 131.

44 André Ferrer: «L'intégration douanière d'une province conquise», *Études et documents*, p. 83-99, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1995.